

(Loire – 42600)

Le Maire de la commune de ROCHE-EN-FOREZ.

Considérant qu'il y a lieu, à l'occasion de travaux de PATA avec risque de chaussée glissante après les travaux (gravillons) de réglementer la circulation sur la VC6 (chemin des Amaruts) du lundi 16 juin 2025 8h au mardi 15 juillet 2025 18h.

La vitesse sera limitée à 50km/h et le stationnement sera interdit sur la VC6 (chemin des Amaruts) par l'entreprise EIFFAGE ROUTE CENTRE EST, sur la zone de travaux (CF carte ci-dessous).



La Maire,
Christelle MASSON

